



INTERNATIONAL

Panama Papers : onshore or offshore !

La réputation de ce canal maritime se voit subitement doublée par un autre canal qui semble tout aussi imposant : celui de la finance internationale opaque. Retour sur cette révélation qui secoue tant les medias !

■ **Professeur Robert Anthony / Anthony & Cie (Family office)**

Cette affaire intervient dans un contexte de pression réglementaire grandissante dans le monde. En effet, le G7 puis le G20 n'ont eu de cesse de contraindre à plus de transparence et veulent imposer les échanges automatiques d'information dès 2017/2018. Cependant, à ce stade de l'affaire, il nous apparaît important de prendre un peu de recul afin de pouvoir distinguer ce qui est frauduleux de ce qui ne l'est pas. On constatera alors que les pratiques ont considérablement évolué ces toutes dernières années. Il était ainsi tout à fait courant d'acheter des propriétés en Espagne via des sociétés dites « offshore ». Le cas de Lionel Messi est aussi révélateur de la crispation actuelle. Il semble en effet n'avoir acheté qu'une société panaméenne qui est demeurée à l'état de coquille vide en sommeil. Ce qui ne fait pas de lui un fraudeur, du moins à ce niveau.

Il est en effet nécessaire de rappeler une vérité : la détention d'actifs financiers ou autres à l'étranger ou dans des sociétés étrangères offshore n'est pas illégale en soi. Par contre, ce qui est illégal, c'est de ne pas le déclarer à son administration fiscale domestique.

Comme toujours, il y a également des situations plus subtiles comme celle de David Cameron car on peut détenir des parts de sociétés offshore, les déclarer, le nier publiquement sous l'effet du stress avant de finalement se raviser. Plus que jamais, les politiciens se doivent d'être exemplaires.

Mais dans la pratique, il y a dans ces pays dits « paradis fiscaux » nombre d'officines dites de conseil (fiducies, trusts...) qui, sous couvert de respectabilité, vendent de manière assez agressive des montages

uniquement destinés au détournement. Notons au passage que bien des particuliers aux profils tout à fait normaux, c'est-à-dire qui n'avaient pas à l'origine d'intentions frauduleuses, se retrouvent aujourd'hui coincés dans des montages illégaux dont ils n'avaient pas compris toutes les conséquences au moment de la signature.

Ces officines offrent des solutions packagées clés en main avec constitution de sociétés, sociétés écrans ou holding, utilisation de leurs réseaux internationaux, actions au porteur permettant une totale opacité, boîtes aux lettres, gérants, prête-noms détenteurs de procurations diverses... Ces montages ont été plus ou moins légaux ou tolérés durant des décennies. C'était comme un immense jeu d'échecs où l'on poussait ses pions au gré des failles et des vides juridiques, ainsi que des évolutions fiscales des pays développés.

Très souvent, ces paradis fiscaux sont des pays plutôt petits et pauvres pour qui cette industrie financière représente une source de revenus importante, ce dont ils vont avoir du mal à se passer !

Chasse aux ressources fiscales

Aujourd'hui, le contexte a changé, des pays parmi les plus développés comme les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, l'Italie ou la France présentent des situations de forts déficits budgétaires et la chasse aux ressources fiscales est devenue une priorité, sinon une question de survie. Ces pays ont mis en place des politiques de recouvrement beaucoup plus efficaces avec des mesures comme l'amnistie, les procédures de contrôle bancaire, les questionnaires anti-blanchiment, les fermetures de certains comptes, les échanges d'information, les *exit taxes*. Les sociétés commer-

ciales doivent désormais avoir une vraie substance et ne plus être de simples coquilles vides ou boîtes à lettre. Les contraintes légales ont donc été considérablement renforcées. Résultat, tous les montages que nous avons évoqués sont devenus illégaux.



Il est bien illusoire de penser que le « Panama Papers » va sonner le glas des paradis fiscaux

Au-delà du scandale et de son onde de choc, il est bien illusoire de penser que le « Panama Papers » va sonner le glas des paradis fiscaux et que nous allons désormais vivre dans un monde transparent. Le G20 ne représente que lui-même et bien des pays sur notre planète n'ont que faire de ses prérogatives. Il règne toujours dans d'immenses territoires, voire dans des continents entiers (Afrique, ancienne Union soviétique...) une corruption endémique. Pensons à l'exemple du Gabon, cité par le quotidien *Le Monde*, où l'essentiel de la manne pétrolière est siphonnée. Et pour cette corruption, comme pour tous les trafics, les paradis fiscaux sont une courroie de transmission indispensable.

Mais ce serait aussi une posture bien facile et condescendante que d'incriminer toutes ces nations hors G20. Il reste à l'intérieur même du G20 de nombreuses zones

LISTE NOIRE DES PARADIS FISCAUX



d'ombre. Ainsi nombre des corruptions évoquées ne peuvent se réaliser qu'avec la complicité passive ou active de sociétés multinationales dont les sièges sociaux se trouvent au sein du G20.

Autres multinationales, les grandes banques comme la Société Générale, BNP Paribas, pour n'évoquer que des françaises, ont toutes inévitablement des activités qui peuvent être tout à fait légitimes pour le compte de leurs clients dans les paradis fiscaux. Mais à la lecture de ce qui est écrit ici et là sur la Société Générale, il faudrait être bien naïf pour imaginer que les procédures locales soient aussi strictes et respectées que les procédures en place au sein des sièges sociaux. Les conflits d'intérêt entre, d'une part, la volonté de capter de nouveaux actifs et, d'autre part, la nécessité de se conformer aux règles anti-blanchiment sont trop importants. Tout comme il leur est facile de se cacher derrière le secret bancaire pour ne pas dénoncer les clients ou les prospects fraudeurs.

Une forme de schizophrénie

Surtout, les Etats du G20 eux-mêmes utilisent les paradis fiscaux pour financer leurs activités secrètes. Une enquête du journal allemand *Süddeutsche Zeitung* du 12 avril 2016 rapporte que la CIA, entres autres services secrets, aurait ti-

lisé le Panama dans ce but. Dès lors, on comprend mieux pourquoi l'affaire de Panama semble davantage concerner l'Europe. Il est connu aussi que les vertigineux dessous de table liés aux contrats d'armement transitent par les paradis fiscaux dont l'opacité devient subitement un avantage. Rappelons-nous l'affaire Clearstream... Comme souvent, les Etats ne s'appliquent pas les lois qu'ils imposent à leurs citoyens.

Pour l'avenir, au-delà de cette forme de schizophrénie, il y a fort à penser que la pression sur les paradis fiscaux va aller en s'accroissant. Le Panama dont la réaction a été plus que lente (le temps nécessaire pour effacer des données compromettantes ou pour transférer les dossiers sensibles ?) est déjà en pourparlers avec l'OCDE et affiche une volonté de transparence.

La bureaucratie a de beaux jours devant elle. Les contraintes sur les banques et autres institutions financières vont encore se renforcer. A terme, on ne voit pas comment la généralisation d'un guichet unique de contrôle pour toute la banque et ses filiales pourrait ne pas voir le jour. Et il en sera de même pour les fiducies, les trusts et autres activités fiduciaires qui vont devoir respecter les normes internationales. Ce scandale va inéluctablement entraîner un surcroît sans précédent de réglementation et nécessitera l'embauche d'un

personnel de contrôle important avec les coûts associés. Ce sera la fin d'un certain Far West !

Les Etats-paradis fiscaux vont devoir négocier des conventions fiscales afin d'éviter les doubles impositions et perdront certainement une grande partie de leur attrait actuel.

Les particuliers fortunés tout comme les sociétés vont devoir intégrer qu'il n'est plus possible désormais de détenir des sociétés commerciales qui ne seraient que des boîtes à lettres. L'activité économique de ces sociétés doit se dérouler là où elles sont enregistrées sous peine d'être requalifiées dans le cadre de la législation des transferts de prix (BEPS – Base Erosion Profit Sharing). Elles doivent avoir une vraie substance. Il leur faudra sélectionner leurs conseils avec davantage de pertinence.

Et enfin, au-delà de la problématique des paradis fiscaux, le projet OCDE/G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices va inéluctablement s'appliquer aux grandes multinationales (Apple, Google, Starbucks, etc.) dont un des jeux favoris est d'utiliser, en toute légalité, les enchevêtrements et les vides de toutes les conventions fiscales internationales pour ne pas payer d'impôt. Tous les grands États voient là un gisement majeur de ressources fiscales. ■